

# LA LETTRE

de la Mutuelle de Mare-Gaillard

[www.maregaillard.com](http://www.maregaillard.com)

**Devenez Délégué !**

**VOTEZ ET FAITES VOTER  
POUR VOS DÉLÉGUÉS !**



*Notre  
Mutuelle ne  
peut vivre  
qu'avec la  
participation  
de toutes et  
tous aux  
instances de  
réflexion et  
de décision.*

page 2

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE**

- A QUOI ÇA SERT ?
- DEVENEZ LE PROCHAIN DÉLÉGUÉ DE VOTRE MUTUELLE

page 3

**SANTÉ**

**L'agence de Capesterre  
Belle-Eau a déménagé**

page 4



**Devenez  
Délégué !  
Votez et  
faites voter  
pour vos  
délégués !**

*Notre Mutuelle ne peut vivre qu'avec la participation de toutes et tous aux instances de réflexion et de décision.*

*Le mandat de nos délégués des sections de vote qui composent l'Assemblée Générale arrive à expiration au premier trimestre de l'année prochaine.*

*Conformément aux dispositions du Code de la Mutualité et de nos statuts, nous organisons au cours de la période du 28 janvier au 12 mars 2006 des assemblées générales électives de section en vue de procéder au renouvellement de l'ensemble de nos délégués.*

*Ce moment privilégié de la vie de notre Mutuelle permettra à nos 56.000 adhérents d'élire leurs représentants.*

*Ces élections illustrent l'attachement indéfectible de la Mutuelle de Mare-Gaillard aux valeurs démocratiques et aux grands principes de solidarité. Les représentants élus sont appelés à contrôler la gestion de nos services par les résolutions qu'ils prennent en Assemblée, à propager l'idée mutualiste dans les différentes sections implantées dans la région autour de nos agences...*

*Afin de renforcer la solidarité entre les générations et assurer la pérennité de notre Mutuelle, en dépit des fortes turbulences engendrées par les nouvelles réglementations, il est indispensable que de jeunes adhérents emprunts au sens des responsabilités prennent le relais de leurs aînés et viennent rejoindre le réseau de nos délégués.*

*Dans le combat qu'elle mène chaque jour, ici et ailleurs aux côtés des instances nationales de la Mutualité Française, pour garantir le droit de tous à la santé, faire triompher les valeurs humaines, la Mutuelle de Mare-Gaillard a besoin de femmes et d'hommes qui, par leur dynamisme, leur disponibilité, leur dévouement au service d'autrui, contribueront à son développement et à l'épanouissement de ses membres.*



*Election des délégués à  
Capesterre Belle-Eau en 2000*



*Le Président, Maurille Serge Chicot*

**EDITO**

# A QUOI ÇA SERT ?

## UNE ÉLECTION POURQUOI ?

Canal privilégié d'informations et d'échanges directs entre les sociétaires et l'Administration générale, politique et opérationnelle, l'Assemblée élective de section a pour objet premier d'élire les délégués des adhérents qui constitueront l'Assemblée Générale de la Mutuelle de Mare-Gaillard et ce, pour une période de 6 années consécutives. C'est parmi les délégués que s'éli- sent le Président et les Administrateurs.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est le législateur qui, devant le développement du sociétariat des Mutuelles, dans l'impossibilité de réunir tout le monde le même jour et en un seul lieu, a autorisé la mise en place de la représentation des sociétaires par des délégués élus.

Les modalités de constitution et de fonctionnement de l'Assemblée de section sont régies par les statuts et le règlement intérieur de la Mutuelle.

Les statuts de la Mutuelle de Mare-Gaillard prévoient qu'un délégué représente 500 adhérents. Par ailleurs, il a été institué une représentation par répartition géographique sur l'ensemble de l'Archipel Gadeloupéen en créant 9 sections de vote. Tous les six ans, il y a renouvellement intégral des délégués.

Il s'agit d'un scrutin de liste. Le vote a lieu à bulletin secret. La liste est élue à la majorité relative des suffrages exprimés.

## UN ESPACE DE DÉBATS DÉMOCRATIQUES



L'Assemblée de sections est un moment privilégié où le sociétaire peut interroger en direct le Président sur tous les sujets de la vie de la Mutuelle. Ainsi l'Administration Générale peut connaître les attentes des sociétaires. C'est un remarquable exemple de démocratie de proximité que l'on ne retrouve que dans les instances de l'économie sociale pratiquée pour le bien être du plus grand nombre ■

# DEVENEZ LE PROCHAIN DÉLÉGUÉ DE VOTRE MUTUELLE

Les mandats de nos délégués Mutualistes arriveront à expiration en mars 2006. Conformément à nos statuts, nous devons donc procéder à de nouvelles élections. Celles-ci se dérouleront du 28 janvier 2006 au 12 mars 2006

**En conséquence, nous invitons instamment :**

- **Les adhérents disposés à s'intéresser et à se dévouer à autrui**
- **Les délégués sortant**

à faire acte de candidature aux postes de délégués. Nous croyons utile de préciser qu'il existe 9 sections

1 - Il y aura une Assemblée générale élective dans chaque section de vote, sauf pour la sec-

tion des îles pour laquelle l'élection sera organisée uniquement par correspondance.

2 - Chaque Assemblée Générale de section est composée des adhérents qui résident dans les communes formant la section selon délimitation établie par le Conseil d'Administration.

3 - Une convocation à l'Assemblée générale élective sera adressée à chaque adhérent pour lui indiquer selon sa section, les jours, date, heure et lieu de la réunion d'Assemblée.

4 - Les candidats devront se faire connaître au Président de la Mutuelle. Les candidatures formulées par écrit, devront être adressées à la direction de Mare-Gaillard chargée de l'organisa-

tion matérielle des opérations de vote dans chacune des sections avant une date limite qui sera indiquée.

5 - Pour être candidat ou pour voter, les adhérents doivent être à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2005, et être sociétaires depuis plus de six mois. Ceux de ces adhérents qui ne peuvent se déplacer auront la possibilité de voter par correspondance selon des modalités qui seront précisées ■



## ELECTIONS (SUITE) : LISTE DES SECTIONS DE VOTE DE LA MUTUELLE DE MARE-GAILLARD

Sections	Compétence territoriale	Adresse de l'agence	Téléphone
N° 1 : Le Gosier	Le Gosier - Sainte-Anne Pointe-à-Pitre	Siège, Section Bernard 97190 Le Gosier	05 90 85 91 36
N° 2 : Les Abymes	Abymes - Morne-à-l'Eau	Centre Commercial Steel Shopping Local n° 8 Boisripeaux - 97139 Les Abymes	05 90 20 80 47
N° 3 : Le Moule	Le Moule - Saint-François	70 Bd Rougé - 97160 Le Moule	05 90 23 54 11
N° 4 : Anse-Bertrand	Anse-Bertrand Port-Louis - Petit-Canal	Rue Gratien Candace 97121 Anse-Bertrand	05 90 22 10 75
N° 5 : Capesterre B/E	Capesterre B/E Trois-Rivières Goyave - Petit-Bourg	42, rue de la Liberté 97130 Capesterre B-E	05 90 86 31 64
N° 6 : Basse-Terre	Basse-Terre - Baillif Saint-Claude - Gourbeyre Vieux-Fort - Bouillante Vieux-Habitants	20, rue du Père Labat 97100 Basse-Terre	05 90 81 26 21
N° 7 : Sainte-Rose	Sainte-Rose Lamentin Baie-Mahault - Deshaies Pointe-Noire	Circonvallation 97115 Sainte-Rose	05 90 28 70 59
N° 8 : Marie-Galante	Grand-Bourg - Saint-Louis Capesterre	49, rue du Presbytère 97112 Grand-Bourg	05 90 97 98 93
N° 9 : Les Îles	Saint-Martin - Saint-Barthélemy Désirade - Les Saintes Hors Archipel Guadeloupéen	60, rue Saint-James 97150 Saint-Martin	05 90 87 10 06

## L'AGENCE DE CAPESTERRE A DÉMÉNAGÉ

Notre agence de Capesterre Belle-Eau a déménagé. Si vous vous y rendez à pied, vous n'aurez guère d'efforts supplémentaires à fournir puisque nous l'avons déplacée juste de quelques mètres, dans la même rue du n° 62 au n° 42. Les numéros de téléphone et de fax sont évidemment restés les mêmes.

Par contre, tous nos adhérents qui fréquentent cette agence bénéficieront désormais d'une meilleure qualité de service avec des locaux plus vastes, plus confortables et plus fonctionnels ■



**Votre  
nouveau contact  
à Capesterre  
Belle-Eau :**

**42, rue de la Liberté  
97130 CAPESTERRE  
BELLE-EAU**

**Tél. : 0590 86 31 64**

**Fax : 0590 81 97 09**

### LES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2005

**Samedi 17 Décembre**

**Présentation, Etude et Vote du Budget  
Prévisionnel 2006**

### **HOMMAGE**

**La dernière messe de l'année 2005 aura lieu à l'église de Port-Louis le 11 décembre 2005.**

## QUEL AVENIR AVEC HARMONIE MUTUALITÉ ?

**Un adhérent de notre mutuelle nous a interrogé récemment par courrier sur les conséquences de notre rapprochement avec le groupe "Harmonie Mutualité" que nous avons évoqué dans notre précédente édition. Il s'agit là effectivement d'une interrogation légitime. Nous publions donc intégralement la question de notre adhérent et la réponse que lui a adressée par courrier le président de la Mutuelle de Mare-Gaillard, M. Maurice Serge Chicot ■**

### Objet : demande d'information

Monsieur le Président,

En tant que sociétaire, j'ai reçu la lettre de la mutuelle du mois d'août, qui dans le futur va fusionner avec un groupe d'envergure nationale, "Harmonie Mutualité".

Je veux savoir est-ce que dans ce projet la Mutuelle de Mare-Gaillard va disparaître ?

En attendant votre réponse, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

***Cher frère mutualiste,***

*C'est avec grand intérêt, doublé d'une joie immense, que j'ai pris connaissance de votre demande d'information suscitée par la lecture du bulletin n°24 d'août 2005 «La lettre de la Mutuelle de Mare-Gaillard».*

*Avant de répondre à votre question, permettez-moi de vous féliciter de l'attention que vous portez à ce bulletin et à travers lui à la vie de la Mutuelle de Mare-Gaillard. J'aurais aimé que tous les adhérents aient la même sensibilité et la même réaction que vous.*

*D'entrée de jeu, je peux vous donner l'assurance que la bonne solvabilité qui résulte de la bonne gestion de notre mutuelle exclut pour le moment toute politique, toute stratégie ou toute mesure qui tendrait à la disparition de la Mutuelle de Mare-Gaillard. Bien au contraire, nous travaillons à la pérennité de cet organisme, je devrais dire à la pérennité de ce patrimoine Guadeloupéen légué par nos devanciers.*

*Même le nom «Mutuelle de Mare-Gaillard» doit rester immuable à travers les changements de fonctionnalité indispensables pour s'adapter au monde moderne.*

*Ceci établi, il n'empêche que pour la consolidation de Mare-Gaillard qui subit les assauts et les turbulences des nouvelles législations, notre Mutuelle, dès la mise en application du nouveau Code de la Mutualité et les contraintes qu'il enduit pour les organismes de petites tailles, a impulsé une politique d'élargissement de son partenariat avec le groupe Harmonie Mutualité qui pourrait à terme permettre d'étudier une éventuelle adhésion à ce groupe.*

*Il faut savoir que nous sommes en relation de collaboration avec Harmonie Mutualité depuis près de 15 ans et que l'élargissement de ce partenariat, ou cette adhésion éventuelle, permettra à la Mutuelle de Mare-Gaillard de garder son entité et toute son indépendance.*

*J'espère, cher frère, avoir répondu à vos préoccupations et que la présente vous apporte tout apaisement quant à l'avenir de votre mutuelle, la Mutuelle de Mare-Gaillard, créée et gérée par d'authentiques Guadeloupéens dans l'intérêt de ses adhérents.*

**Le Président,  
M. S. Chicot**

CLAUDEL MONDÉSIR

Directeur de la Mutuelle de Mare-Gaillard

## Nous présenterons bientôt à nos adhérents des “contrats responsables”

*En sa qualité de Directeur de la Mutuelle de Mare-Gaillard, Claudel Mondésir est un observateur privilégié de l'évolution du système de soins en Guadeloupe. Nous lui avons demandé de nous présenter les deux grandes innovations que prépare la Mutuelle de Mare-Gaillard pour les prochains mois : la fusion avec la Mutuelle de Ducos et la mise en œuvre du contrat responsable.*

### Où en est le processus de fusion avec la Mutuelle de Ducos ?

Il est aujourd'hui très avancé. Le rapport du commissaire à la fusion est prêt. Il doit maintenant être transmis au tribunal de grande instance. Si tout se passe comme nous le souhaitons, la fusion entre les deux mutuelles pourrait être effective dans le courant de l'année prochaine.

### En matière de santé publique, l'année 2005 aura été marquée par la nouvelle loi sur l'assurance maladie. Sa mise en œuvre a-t-elle posé des problèmes à la Mutuelle de Mare-Gaillard ?

L'application de cette réforme se fait progressivement. Première étape, nos adhérents, comme tous les Guadeloupéens ont dû choisir un médecin traitant. Ce dernier est chargé de centraliser les données médicales concernant les adhérents qui l'ont choisi, et de gérer en quelque sorte leur parcours de santé. Cette première étape n'induisait pas de changement important dans les prestations que nous apportons à nos adhérents. Nous n'avons rencontré aucune difficulté pour sa mise en œuvre. Par contre, nous avons tenu à informer très largement nos adhérents sur les changements que la nouvelle loi sur l'assurance maladie va introduire dans la gestion de leur santé.

### Tous les adhérents de la Mutuelle de Mare-Gaillard ont-ils désigné leur médecin traitant ?

Non, malheureusement, tous nos adhérents - loin s'en faut ! - n'ont pas encore effectué cette démarche. Je profite de cet entretien pour leur rappeler que c'est une formalité obligatoire. A l'occasion de votre prochaine visite chez votre docteur, pensez à le désigner officiellement comme votre médecin traitant en remplissant avec lui le formulaire que vous avez reçu par la Poste. En effet, la loi prévoit que les patients qui ne passeront pas par leur médecin traitant pour se faire soigner seront pénalisés lors du remboursement de leur frais de santé.



### Justement, dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie, on parle beaucoup aujourd'hui du “contrat responsable”. De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du nouveau dispositif législatif, si le patient décide de recourir à des soins ou à des professionnels de santé en s'abstenant de solliciter l'avis de son médecin traitant lorsque la réglementation l'impose, le ticket modérateur à la charge de cet assuré sera aggravé. Sa mutuelle ne pourra en aucun cas payer ce surcoût. Comme toutes les mutuelles françaises, la Mutuelle de Mare-Gaillard devra proposer, en effet, à compter de janvier 2006 à ses adhérents de signer des contrats complémentaire santé responsables. Il s'agit d'un contrat qui exclut totalement ou partiellement la prise en charge des majorations de participations lorsque l'assuré consultera un médecin hors du parcours de soins ou lui refusera l'accès à son dossier médical. Ce contrat exclut aussi totalement ou partiellement la prise en charge des dépassements sur les actes et consultations facturables par le médecin consulté hors du parcours de soins. Cela signifie que si quelqu'un refuse de désigner un médecin traitant, ou s'il refuse de passer ensuite par lui pour traiter ses problèmes de santé, il sera pénalisé financièrement, parfois lourdement.

### Et si les adhérents refusent de signer un contrat responsable ?

La loi stipule que, faute d'être « responsable », le contrat complémentaire santé se verra privé d'avantages fiscaux notamment de l'exonération de la taxe sur les conventions d'assurance. En clair, l'adhérent paiera plus cher ■

# UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE POUR NOS ENFANTS

Nos enfants, et en particulier nos adolescents, mangent de plus en plus mal. C'est vrai en Guadeloupe mais aussi, plus largement, dans toute la France. Entre les fast food, les distributeurs de sucreries et les bars ambulants qui campent devant les écoles pour distribuer sodas et sandwiches, la tentation de manger tout et n'importe quoi à n'importe quelle heure de la journée, est grande. Nous autres parents, avons une part de responsabilité importante dans cette dégradation de l'alimentation de nos enfants puisque nous sommes de moins en moins disponibles pour préparer et animer les

repas en famille le midi durant la semaine. A force de prendre de l'ampleur, la question de l'alimentation des enfants est devenue un problème de santé public avec l'accroissement régulier du nombre d'enfants obèses. L'un des objectifs fixés par le Programme National Nutrition Santé (PNNS), lancé en 2001, est ainsi justement **“d'interrompre l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les enfants”**. Nous vous proposons ci-dessous les repères de consommation pour les adolescents qui les aidera à gérer eux-mêmes une alimentation équilibrée ■



## Fruits et/ou légumes

Au moins 5 par jour

- À chaque repas et en cas de petit creux
- Crus, cuits, nature ou préparés
- Frais, surgelés ou en conserve
- Fruit pressé ou un demi-verre de jus de fruits «sans sucre ajouté» : au petit déjeuner ou au goûter



## Pain et autres aliments céréaliers, pommes de terre et légumes secs

À chaque repas et selon l'appétit

- Privilégier la variété : pain, riz, pâtes, semoule, blé, pommes de terre, lentilles, haricots, etc. (y compris le pain complet et les autres aliments céréaliers complets)
- Privilégier les céréales de petit déjeuner peu sucrées, en limitant les formes très sucrées (céréales chocolatées, au miel) ou particulièrement grasses et sucrées (céréales fourrées)



## Lait et produits laitiers

3 par jour (ou 4 en fonction de la taille de la portion et de leur richesse en calcium)

- Jouer sur la variété
- Privilégier les produits nature et les produits les plus riches en calcium, les moins gras et les moins salés lait, yaourt, fromage blanc, etc.



## Viandes Poissons et produits de la pêche Œufs

1 ou 2 fois par jour

- En quantité inférieure à l'accompagnement constitué de légumes et de féculents
- Si 2 fois par jour, donner en plus petites portions à chaque repas
- Privilégier la variété des espèces et les morceaux les moins gras (escalopes de veau, poulet sans peau, steak haché 5% MG...)
- Limiter les formes frites et panées
- Poisson : au moins 2 fois par semaine, frais, surgelé ou en conserve



## Matières grasses ajoutées

Limiter la consommation

- Privilégier les matières grasses végétales (huile d'olive, de colza, etc.)
- Favoriser la variété
- Limiter les graisses d'origine animale (beurre, crème...)



## Produits sucrés

Limiter la consommation

- Attention aux boissons sucrées (sirops, sodas, boissons sucrées à base de fruits et nectars) et aux bonbons
- Attention aux aliments gras et sucrés (pâtisseries, viennoiseries, crèmes dessert, chocolat, glaces, barres chocolatées, etc.)



## Boissons

De l'eau à volonté

- L'eau est la seule boisson recommandée au cours et en dehors des repas
- Limiter les boissons sucrées (sirops, sodas, boissons sucrées à base de fruits et nectars)
- Pas de boissons alcoolisées ni de pré-mix (mélanges de soda et d'alcool)



## Sel

Limiter la consommation

- Privilégier le sel iodé et éventuellement fluoré
- Ne pas resaler avant de goûter
- Réduire l'ajout de sel en cuisinant et dans les eaux de cuisson
- Limiter la consommation de produits gras et salés : charcuteries les plus salées et produits apéritifs salés



## Activité physique

Au moins l'équivalent d'une demi-heure voire d'une heure de marche rapide chaque jour

- À intégrer dans la vie quotidienne : l'activité sous toutes ses formes (marche, vélo, jeux d'extérieur, etc.), sports collectifs ou individuels
- Limiter l'inactivité et les activités sédentaires (télévision, console de jeux ou ordinateur...)

\*Ces repères correspondent aux objectifs nutritionnels du PNNS, Programme national nutrition-santé, qui est un programme de santé publique visant à améliorer la santé de la population en jouant sur un de ses déterminants majeurs, la nutrition.

**MUTUELLE DE  
MARE-GAILLARD**

MUTUELLE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II  
DU CODE DE LA MUTUALITÉ

# Pour bien profiter de la vie



## LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La Mutuelle de Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé :

- spécial séniors
- spécial famille
- garanties individuelles
- la complémentaire santé «spécial entreprise»  
La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.

## LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

## LES GARANTIES DE PREVOYANCE

Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches. Elle couvre également les risques liés à l'invalidité et à l'incapacité.

## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ «FAMILLE»

Une garantie indispensable !

**Toujours plus proche de vous**

### GOSIER

Section Bernard - 97190 LE GOSIER  
Tél. : 0590 85 91 36  
Fax : 0590 85 80 23

### ABYMES

C. Commercial Steel Shopping local n° 08  
Boisripeaux - 97139 ABYMES  
Tél. : 0590 20 80 47  
Fax : 0590 20 27 51

### ANSE-BERTRAND

Rue Gratien Candace  
97121 ANSE-BERTRAND  
Tél. : 0590 22 10 75  
Fax : 0590 22 64 16

### MOULE

70, Boulevard Rougé - 97160 MOULE  
Tél. : 0590 23 54 11  
Fax : 0590 88 70 14

### BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat  
97100 BASSE-TERRE  
Tél. : 0590 81 26 21  
Fax : 0590 41 01 17

### CAPESTERRE BELLE-EAU

42, rue de la Liberté  
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU  
Tél. : 0590 86 31 64  
Fax : 0590 81 97 09

### MARIE-GALANTE

49, rue du Presbytère  
97112 GRAND-BOURG  
Tél. : 0590 97 98 93  
Fax : 0590 97 14 55

### SAINTE-ROSE

Circonvallation - 97115 SAINTE-ROSE  
Tél. : 0590 28 70 59  
Fax : 0590 28 05 11

### SAINTE-MARTIN

60, rue Saint-James - lieu dit Low-Town  
97150 SAINT-MARTIN  
Tél. : 0590 87 10 06  
Fax : 0590 87 10 48

### DUCOS (Martinique)

1, rue Toussaint Louverture  
97224 Ducos - Martinique  
Tél. : 0596 56 13 47  
Fax : 0596 77 17 44  
Email : mut.accord@wanadoo.fr

### SAINTE-FRANCOIS

Rue Egalité  
97118 SAINT-FRANÇOIS  
Tél. / Fax : 0590 88 64 01  
Email : mutuelle-de-st-francois@wanadoo.fr



[www.maregaillard.com](http://www.maregaillard.com)